

Informationsblatt zum Angebot von Aktien der FAIRCOOP société coopérative.

Dieses Dokument wurde von Faircoop société coopérative erstellt.

Dieses Dokument ist kein Prospekt und wurde nicht von der Finanzmarktaufsichtsbehörde geprüft oder genehmigt.

Dieses Informationsblatt ist korrekt zum 23.12.2024.

WARNUNG: ANLEGER GEHEN DAS RISIKO EIN, IHRE ANLAGE GANZ ODER TEILWEISE ZU VERLIEREN UND/ODER DIE ERWARTETE RENDITE NICHT ZU ERZIELEN.

DIE ANLAGEINSTRUMENTE SIND NICHT NOTIERT: DER ANLEGER KANN GROSSE SCHWIERIGKEITEN HABEN, SEINE POSITION AN EINEN DRITTEN ZU VERKAUFEN, WENN ER DIES WÜNSCHT.

Teil I: Hauptrisiken, die dem Emittenten und den angebotenen Anlageinstrumenten eigen sind und die für das jeweilige Angebot spezifisch sind.

Das angebotene Instrument ist eine Aktie. Durch ihre Zeichnung wird der Anleger Eigentümer eines Teils des Kapitals des Emittenten. Der Aktionär unterliegt dem Unternehmensrisiko und läuft daher Gefahr, das investierte Kapital zu verlieren. Im Falle einer Liquidation tritt der Aktionär bei der Verteilung des Erlöses aus dem Verkauf der Vermögenswerte hinter dem Gläubiger zurück, d. h. er kann in den meisten Fällen nichts zurückerhalten.

Die Aktie hat eine unbegrenzte Laufzeit. Zu den Rückzahlungsmöglichkeiten siehe Teil IV, Punkt 3.

Im Gegenzug berechtigt die Aktie zu einem Anteil am möglichen Gewinn des Emittenten und der Aktionär erhält ggf. ein Einkommen, das als Dividende bezeichnet wird. Die Höhe der Dividende hängt von dem vom Emittenten erzielten Gewinn ab und davon, wie er beschließt, diesen zwischen Rücklagen und der Vergütung der Aktionäre aufzuteilen. Die Aktie verleiht auch ein Stimmrecht auf der Hauptversammlung.

Der Emittent ist der Ansicht, dass die wichtigsten Risiken für den Anleger folgende sind:

Emittentenspezifische operationelle kommerzielle Risiken :	- und	Folgende Betriebs- und Geschäftsrisiken sind zu beachten: Die zum Verkauf angebotenen Produkte Milch, Milchprodukte, Obst, Gemüse und Fleisch haben ein Haltbarkeitsdatum zwischen sieben Tagen und mehreren Monaten. Ein Produkt, auf dem ein Verbrauchsdatum angegeben ist, ist ein
--	----------	--

	mikrobiologisch sehr leicht verderbliches Produkt, das nach Ablauf des Verbrauchsdatums eine direkte Gefahr für die öffentliche Gesundheit darstellen kann. Die Produkte verlieren bei falscher Lagerung ihren gesamten Wert. Sobald das Verbrauchsdatum überschritten ist, gilt das Produkt als schädlich und darf nicht mehr verkauft oder verwendet werden. Bevor dieses Verbrauchsdatum überschritten wird, werden eine Reihe von Vorgängen durchgeführt, die sich eventuell auf die Haltbarkeit auswirken können. Die Preise der einzelnen Produkte orientieren sich an den Marktpreisen, die sich aus den Produktionskosten und den Verhandlungen mit den Lieferanten ergeben. Jede Preiserhöhung wirkt sich beim Weiterverkauf auf die Akzeptanz des Produkts durch den Kunden in den Supermärkten aus. Wenn eine Arbeitskraft für einen längeren Zeitraum ausfällt, wird eine "Back-up"-Person in das Team aufgenommen. Diese wird über die notwendigen Kenntnisse verfügen, um ihre Aufgaben zu erfüllen. Wenn die Abwesenheit länger dauert, kann das Team durch einen neuen Arbeitnehmer ergänzt werden.
--	---

Teil II : Informationen über den Emittenten.

A. Identität des Emittenten

1.1 Firmensitz und Herkunftsland	Alte Hofstrasse 8, 4770 - Amblève
1.2 Rechtsform	Société coopérative
1.3 Unternehmensnummer	BE 0820.243.975
1.4 Internetseite	https://www.fairebel.be/
2. Aktivitäten des Emittenten	Die Gesellschaft ist in allen Bereichen tätig, die mit der Produktion, der Herstellung und dem Handel von landwirtschaftlichen Produkten zu tun haben. Ziel ist es, die Lebensbedingungen der landwirtschaftlichen Erzeuger zu erhalten, indem ihnen ermöglicht wird, für ihre Produkte einen Preis zu erzielen, der die Produktionskosten deckt, und Werte wie die Entwicklung einer gesunden, nachhaltigen und die Natur respektierenden Landwirtschaft und die Förderung von fairen Produktketten zu fördern.
3. Identität der Personen, die mehr als 5 % des Kapitals des Emittenten halten.	Keine
4. Eventuelle Geschäfte zwischen dem Emittenten und den im vorherigen Punkt genannten Personen und/oder verbundenen Personen, die keine Aktionäre sind.	Keine
5.1 Identität der Mitglieder des gesetzlichen	Josiane André

Verwaltungsorgans des Emittenten.	Carine Dumont Daniel Hick-Rox Xavier Laduron Erwin Schöpges Dries Timmerman Tanja Van Poecke
5.2 Identität der Mitglieder des Direktionskomitees.	NA.
5.3 Identität der Delegierten für das Tagesgeschäft.	Erwin Schöpges
6. Gesamtbetrag der Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats und/oder der mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Personen für das letzte Geschäftsjahr und Gesamtbetrag der vom Emittenten oder seinen Tochtergesellschaften für Pensionen, Renten oder sonstige Leistungen zurückgestellten oder anderweitig festgestellten Beträge.	358.163,19 €
7. In Bezug auf die in Punkt 4 genannten Personen: Hinweis auf jede Verurteilung gemäß Artikel 20 des Gesetzes vom 25. April 2014 über den Status und die Aufsicht von Kreditinstituten und Börsengesellschaften.	Keine.
8. Beschreibung der Interessenkonflikte zwischen dem Emittenten und den in Punkt 3 und 5 genannten Personen oder mit anderen verbundenen Parteien.	Keine.
9. Identität des Rechnungsprüfers.	BDO REVISEUR D'ENTREPRISE BE 0431.088.289 IRE. : B00023 Rue Waucomont 51 à 4651 Battice Vertreten durch Monsieur Schmetz réviseur IRE :A02370

B. Finanzinformationen über den Emittenten

1. Jahresabschlüsse der letzten beiden Geschäftsjahre.	Anhängend. Der vorliegende, vom Kommissar geprüfte Jahresabschluss
2. Netto-Umlaufkapital.	31/12/2022 1.745.274,00 € 31/12/2023 2.488.298,95 €
3.1 Eigenkapital.	Am 30.09.2024 8.917.178,39 € bis (max. 90 Tage vor Beginn des Angebots): auf Grundlage des nicht genehmigten Jahresabschlusses : Der Solvabilitätskoeffizient (Betrag des Eigenkapitals geteilt durch die Bilanzsumme) beträgt zum 30.09.2024 74,70%.
3.2 Verschuldung.	Am 30.09.2024: Auf Grundlage des nicht genehmigten Jahresabschlusses belaufen sich die Verbindlichkeiten auf

	2.257.047,68 €.
3.3 Geplantes Datum des break-even.	Erreicht
3.4 Datum, an dem der Buchwert der Anteile dem Nennwert entspricht. Dieser Zeitpunkt hängt von dem Finanzplan ab, den der Emittent dem Labelkomitee vorlegt. Dieser Finanzplan ist eine Projektion, die von vielen Faktoren abhängt, deren Realisierung ungewiss ist.	Der Buchwert des Anteils ist höher als sein Nennwert.
4. Wesentliche Änderung der Finanz- oder Geschäftslage seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, auf das sich der beigefügte Jahresabschluss bezieht.	Keine.

Teil III : Informationen über das Angebot von Anlageinstrumenten

A. Beschreibung des Angebots

1.1 Mindestbetrag des Angebots.	50 €
1.2 Mindestzeichnungsbetrag pro Anleger.	50 €
1.3 Maximaler Zeichnungsbetrag pro Anleger.	500 € für Aktionäre, die B-Anteile halten. 50.000€ für alle anderen.
2. Gesamtpreis der angebotenen Anlageinstrumente.	4.000.000€
3.1 Datum der Eröffnung des Angebots.	21/12/2024
3.2 Datum der Schließung des Angebots.	21/12/2025
3.3 Datum der Ausgabe der Anlageinstrumente.	Im Zuge der Zeichnungen und nach Bestätigung durch den VR.
4. Mit den Anteilen verbundenes Stimmrecht.	Jeder Aktionär hat eine Stimme, unabhängig von der Anzahl der Aktien, über die er verfügt. Abgesehen von den in dieser Satzung und im Gesetz vorgesehenen Ausnahmen werden die Beschlüsse der Hauptversammlung mit der absoluten Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen und in jedem Fall mit der absoluten Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre der Klassen A und A bis gefasst. Artikel 26 der Satzung der FAIRCOOP SC

5. Modalitäten für die Zusammensetzung des Verwaltungsrats.	Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern verwaltet, die Aktionäre sind und von der Hauptversammlung für eine Dauer von höchstens drei Jahren ernannt werden.
	Ausscheidende Verwaltungsratsmitglieder können wiedergewählt werden. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei und höchstens 17 Mitgliedern. Jede Aktionärsgruppe, die Inhaber einer bestimmten Aktienklasse ist, hat das Recht, mindestens ein Mitglied des Verwaltungsrats zu stellen. Die Inhaber von Aktien der Klassen A und A bis bilden in dieser Hinsicht jedoch eine einzige Gruppe und haben das Recht, eine Anzahl von Verwaltungsratsmitgliedern frei zu nominieren, die die Mehrheit der zu besetzenden Posten darstellt. Die Verwaltungsratsmitglieder können jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen werden. In keinem Fall darf einem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied eine Abgangsentschädigung gewährt werden.
6. Vom Anleger zu tragende Kosten.	Keine.
7. Zuteilung bei Überzeichnung	Erstattung der Aktien für die letzten Zeichnungswilligen.

B. Gründe für das Angebot

1. Geplante Verwendung der gesammelten Beträge.	Die gesammelten Beträge werden dazu verwendet, die Lieferkapazität für Fair-Trade-Produkte zu erhöhen und das Angebot an Fair-Trade-Produkten zu erweitern. Finanzierung der Kooperative, um ihre Popularität zu vergrößern.
2. Einzelheiten zur Finanzierung der Investition oder des Projekts, die/das mit dem Angebot realisiert werden soll.	Das Kapital der Genossenschaft wächst seit 2010 kontinuierlich. Ohne diese öffentliche Ausschreibung hätte die Kapitalerhöhung nicht ausgereicht, um die in Rubrik 1 aufgeführten Projekte, die eine Kapitalaufnahme erfordern, zu finanzieren.
3. Andere Finanzierungsquellen für die Durchführung der Investition oder des betrachteten Projekts	Keine

Teil IV: Informationen über die angebotenen Anlageinstrumente

A. Merkmale der angebotenen Anlageinstrumente

1. Art und Kategorie der Anlageinstrumente.	Genossenschaftsanteile
---	------------------------

2.1 Währung der Anlageinstrumente.	Euro
2.2 Bezeichnung der Anlageinstrumente.	-A-Anteile: Landwirte, die Milch produzieren.
	-Abis-Anteile: Hauptberufliche Landwirte, die vor dem 1. März 2019 Anteile der Klasse A erworben haben und nicht oder nicht mehr Milch produzieren. -B-Anteile: Garantiegeber. -C-Anteile: Landwirte, die Rindfleisch erzeugen. -D-Anteile: Haufterwerbslandwirte, die Obst anbauen. -E-Anteile: Landwirte, die hauptberuflich Gemüse erzeugen. -F-Anteile: Landwirte, die hauptberuflich Eier erzeugen. -G-Anteile: Landwirte, die Schweinefleisch als Haupttätigkeit produzieren. -H-Anteile: Landwirte, die Geflügel als Haupttätigkeit produzieren. -I-Anteile: Landwirte, die Kartoffeln als Haupttätigkeit produzieren. -J-Anteile: Landwirte, die Zuckerrüben als Haupttätigkeit anbauen. Abis-Anteile sind nicht in das Angebot einbezogen. Ein Anteilseigner kann nur Anteile einer einzigen Klasse halten.
2.3 Nennwert der Anlageinstrumente.	A, C, D, E, F, G, H, I, J : 100 B : 50
2.4 Risiko von Kursschwankungen des Wertpapiers:	Ja.

3. Rückzahlungsmodalitäten.	Der ausscheidende Aktionär hat Anspruch auf Rückzahlung seiner Aktien zu einem Wert, der dem Nettovermögenswert dieser Aktien entspricht, wie er sich aus den Zahlen der Bilanz ergibt, die von der Hauptversammlung der Aktionäre für das laufende Geschäftsjahr ordnungsgemäß genehmigt wurde, einschließlich - außer im Falle des Ausschlusses - eines proportionalen Anteils an den verfügbaren Rücklagen, gegebenenfalls abzüglich der Steuern, zu denen die Rückzahlung führen könnte. Die Zahlung erfolgt im Laufe des nächsten Geschäftsjahres, vorausgesetzt, dass das Eigenkapital der Gesellschaft nach diesem Austritt die Gesellschaft nicht daran hindert, die Solvenz- und Liquiditätstests zu erfüllen. Sollte dies der Fall sein, wird der Anspruch auf
------------------------------------	--

	Zahlung von Rechts wegen ausgesetzt, bis Ausschüttungen wieder zulässig sind. Auf diesen Betrag werden keine Zinsen fällig.
4. Rang der Anlageinstrumente in der Kapitalstruktur des Emittenten im Falle einer Insolvenz	Letzter Rang.
5. Mögliche Einschränkungen der freien Übertragbarkeit von Anlageinstrumenten.	Die Anteile der Klassen A, C, D, E, F, G, H, I und J sind unter Lebenden oder von Todes wegen auf Anteilseigner oder Dritte nur auf Verwandte ersten Grades übertragbar, sofern die Zulassungsbedingungen erfüllt sind und der Verwaltungsrat vorher seine Zustimmung erteilt hat. Die Anteile der Klasse B sind unter Lebenden oder von Todes wegen auf Anteilsinhaber oder Dritte übertragbar, sofern die Zulassungsbedingungen erfüllt sind und der Verwaltungsrat vorher seine Zustimmung erteilt hat.
6. Gegebenenfalls Jahreszins und gegebenenfalls die Methode zur Bestimmung des anwendbaren Zinssatzes für den Fall, dass der Zinssatz nicht fest ist.	NA.
7. Dividendenpolitik	Es gibt keine Dividendenausschüttung an die Anteilsklassen "Landwirte". Dividenden an Verbraucheraktionäre werden in Form von Gutscheinen zum Kauf von Fairebel-Produkten ausgeschüttet.
8. Datum der Zinszahlung oder der Dividendenausschüttung.	NA.

Teil V : Andere wichtige Informationen

Beschwerde über das Finanzprodukt	Auf Dividenden wird an der Quelle eine Quellensteuer von 30 % einbehalten. Privatpersonen, die der Steuer für natürliche Personen unterliegen, sind jedoch von der Quellensteuer auf die erste Dividendenzahlung von 416,50 Euro befreit. Für das Einkommensjahr 2024, Steuerjahr 2025, beläuft sich der Befreiungsbetrag auf 833€. Im Falle einer Beschwerde können Sie sich an „info@faircoop.be“ wenden. Wenn Sie nicht zufrieden gestellt werden, wenden Sie sich an den Verbraucher-Ombudsdienst, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 in 1000 Brüssel (Tel: 02 702 52 20, E-mail: contact@mediationconsommateur.be).
-----------------------------------	--

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **FAIRCOOP**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Rue Saint-Nicolas**N°: **13**Code postal: **6700**Commune: **Arlon**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Arlon**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0820.243.975

DATE **30-06-2021** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **08-06-2024**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **44**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer

la mention inutile.

1/44

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SCHOPGES ERWIN

Im Tömmel 7, 4770 Amel/Amblève, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

HICK-ROX DANIEL

Asteneterstrasse 19, 4730 Hauset (Raeren), Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

ANDRE JOSIANE

Fraiture 8, 6690 Vielsalm, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

DUMONT CARINE

Rue St. Pierre 6, 5630 Villers-Deux-Eglises (Cerfontaine), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

VAN POECKE TANJA

Rivierstraat 9, 9270 Laarne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

LADURON XAVIER

Rue Albert Dekkers 79, 4608 Warsage (Dalhem), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 10/06/2026

DESBRUYERES Yves-Marie

Rue de la fleur de bouquette 48, 7540 Kain (Tournai), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/06/2023, fin: 10/06/2026

BDO Reviseurs d'entreprises SRL 0431.088.289

Rue Waucomont 51, 4651 Battice (Herve), Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 11/06/2022, fin: 10/06/2025

Représenté par:

1 SCHMETZ CHRISTIAN

Rue Waucomont 51 4651 Battice (Herve) Belgique

, Numéro de membre : A02370

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
STB Weynand & Partner 0471.534.519 Eupener Strasse 61 , boîte -, 4731 Eynatten (Raeren), Belgique Représenté par: 1 WEYNAND HERBERT Eupener Strasse 61 , 4731 Eynatten (Raeren), Belgique	50.740.191	A B C

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION
ACTIF
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT
ACTIFS IMMOBILISÉS
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	<u>3.371.714</u>	<u>4.413.168</u>
6.2	21	43.404	64.262
6.3	22/27	115.743	76.340
	22		
	23	6.164	
	24	106.890	72.460
	25		
	26	2.690	3.880
	27		
6.4 / 6.5.1	28	3.212.567	4.272.567
6.15	280/1	15.000	
	280	15.000	
	281		
6.15	282/3		
	282		
	283		
	284/8	3.197.567	4.272.567
	284	4.500	4.500
	285/8	3.193.067	4.268.067

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.036.575	4.917.635
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	54.015	41.962
Stocks		30/36	54.015	41.962
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	54.015	41.962
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.050.471	3.124.817
Créances commerciales		40	2.810.255	2.934.817
Autres créances		41	240.216	190.000
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	900.000	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	900.000	
Valeurs disponibles		54/58	1.974.626	1.682.727
Comptes de régularisation	6.6	490/1	57.463	68.129
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.408.289	9.330.803

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>5.860.013</u>	<u>5.872.838</u>
Apport	6.7.1	10/11	5.738.698	5.751.750
Disponible		110	5.716.698	5.729.750
Indisponible		111	22.000	22.000
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	9.693	9.693
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	9.693	9.693
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	111.622	111.396
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u> </u>	<u> </u>
Provisions pour risques et charges				
		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>3.548.276</u>	<u>3.457.965</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.548.276	3.457.889
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.460.965	2.621.544
Fournisseurs		440/4	2.460.965	2.621.544
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	168.714	128.881
Impôts		450/3	46.453	25.760
Rémunérations et charges sociales		454/9	122.262	103.121
Autres dettes		47/48	918.597	707.463
Comptes de régularisation	6.9	492/3		76
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.408.289	9.330.803

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	17.851.329	15.811.662
Chiffre d'affaires	6.10	70	17.788.251	15.766.223
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	63.078	45.439
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	17.857.973	15.806.564
Approvisionnements et marchandises		60	12.927.279	11.403.916
Achats		600/8	12.939.332	11.388.720
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-12.053	15.196
Services et biens divers		61	4.359.262	4.095.908
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	419.873	240.332
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	61.662	47.928
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		7.076
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	89.897	11.403
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-6.644	5.097

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	64.368	49.228
Produits financiers récurrents		75	64.368	38.356
Produits des immobilisations financières		750	23.216	754
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	41.153	37.602
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		10.872
Charges financières		65/66B	6.206	8.317
Charges financières récurrentes	6.11	65	6.206	8.317
Charges des dettes		650	1.738	354
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	4.468	7.963
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	51.518	46.009
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	16.535	11.848
Impôts		670/3	16.576	11.848
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	41	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	34.983	34.161
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	34.983	34.161

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	146.379	144.846
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	34.983	34.161
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	111.396	110.685
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	111.622	111.396
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	34.757	33.450
Rémunération de l'apport		694	34.757	33.450
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	165.079
8022		
8032		
8042		
8052	165.079	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.817
8072	20.858	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	121.675	
211	<u>43.404</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8162	7.950	
8172		
8182		
8192	7.950	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8272	1.786	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	1.786	
(23)	<u>6.164</u>	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	241.004
8163	72.257	
8173		
8183		
8193	313.261	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	168.544
8273	37.828	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	206.372	
(24)	<u>106.890</u>	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.950
8165		
8175		
8185		
8195	5.950	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.070
8275	1.190	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	3.260	
(26)	<u>2.690</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions					
Cessions et retraits					
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)				

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées					
Acquises de tiers					
Annulées					
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)				

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées					
Reprises					
Acquises de tiers					
Annulées à la suite de cessions et retraits					
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)				

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice (+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions					
Remboursements					
Réductions de valeur actées					
Réductions de valeur reprises					
Différences de change	(+)/(-)				
Autres	(+)/(-)				

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8361	15.000	
8371		
8381		
8391	15.000	
8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8411		
8421		
8431		
8441		
8451		
8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8471		
8481		
8491		
8501		
8511		
8521		
8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8541		
8551		
(280)	<u>15.000</u>	
281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u></u>
8581		
8591		
8601		
8611		
8621		
8631		
(281)	<u></u>	
8651	<u></u>	

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.500

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

4.500

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

xxxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

4.500

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

xxxxxxxxxxxxxxxx

4.268.067

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

1.075.000

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

3.193.067

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devis e	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
BELCOOP Société à responsabilité limitée Malmedyer Straße 64 4780 Saint-Vith Belgique 0805.966.268	 							

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	900.000	
8686		
8687		
8688	900.000	
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
14.411
43.052

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXX	5.729.750
(110)	5.716.698	
111P	XXXXXXXXXXXXXX	22.000
(111)	22.000	
8790	5.716.698	
87901		
8791		
87911		

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXX	61.422
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	44.645
450	1.808
9076	
9077	122.262

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	63.078	45.439
9086	12	6
9087	8,6	4,8
9088	13.823	8.390
620	344.582	194.894
621	54.080	26.055
622		
623	21.211	19.383
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) 635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées 9110

Reprises 9111

Sur créances commerciales

Actées 9112

Reprises 9113

Provisions pour risques et charges

Constitutions 9115

Utilisations et reprises 9116

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation 640

Autres 641/8

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture 9096

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein 9097

Nombre d'heures effectivement prestées 9098

Frais pour la société 617

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		7.076
9113		
9115		
9116		
640	18.051	7.474
641/8	71.846	3.929
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Frais de banque

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	41.153	37.602
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	1.229	4.762
	1.543	1.628

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		10.872
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		10.872
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		10.872
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dividendes fiscalement déductibles
- Dépenses non-admises fiscalement
- Dons déductibles

Codes	Exercice
9134	16.535
9135	16.535
9136	
9137	
9138	41
9139	41
9140	
	34.757
	42.603
	500

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.463.154	1.364.103
9146	1.005.513	912.782
9147	135.798	68.226
9148	10.483	10.035

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	15.000	
(280)	15.000	
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES ASSOCIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société
pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées
pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE
CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	246.034
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.439
95061	668
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [xxx] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
Matériel roulant *	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 20.00
Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
Autres immobilisations corp. *	L	NR	10.00 - 25.00	10.00 - 25.00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

FIFO

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

RÈGLES D'ÉVALUATION

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

FAIRCOOP SC
Rue Saint-Nicolas 13
6700 Arlon

RPM Liège – Division Arlon – 0820.243.975

Rapport de gestion

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de notre société au cours de l'exercice 2023, clôturé le 31.12.2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable à notre société.

La société n'a pas mené d'activités de recherche et développement.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, § 1., 8° du CSA.

Le total du bilan passe de 9,331 M € à 9,408 M €. Les fonds propres restent stables pour atteindre un montant de 5,860 M € à la clôture 2023. Les dettes totales augmentent de 3,458 M € à 3,548 M €. Cette augmentation est liée au bonus à verser pour l'année 2023.

Les ventes et prestations ont augmentées pour atteindre 17,851 M € en 2023 (15,81 M € en 2022).

Le bénéfice de l'exercice, après versement du bonus, s'élève à 34.983,23 €, à comparer à un bénéfice de 34.160,56 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice final de l'exercice est fortement influencé par les bonus attribués aux différents agriculteurs/coopérateurs. C'est ainsi, qu'avant versement des bonus, le bénéfice de l'exercice s'élevait à 826.175,88 €, à comparer avec un montant de 679.726,13 € pour l'exercice précédent. Le bénéfice 2023 avant attribution du bonus, est donc en hausse par rapport à l'année précédente ce qui est principalement dû aux augmentations des volumes vendus.

Le poste « biens et services divers » augmente de 4,095 M € à 4,359 M € ce qui est le résultat de l'augmentation des bonus versés.

Les frais de personnel augmentent de 240.332,34 € à 419.872,91 €. Ceci est dû à l'augmentation des membres du personnel et l'indexation : 8,64 ETP en moyenne en 2023 par rapport à 4,85 ETP en 2022.

La politique d'amortissement n'a pas été modifiée.

En conséquence des variations explicitées ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à -6.644,04 €, à comparer à 5.097,40 € pour l'année précédente.

Le résultat financier (différence entre produits et charges financières) est à nouveau positif 58.162,45 €. Ceci est dû aux revenus des placements financiers.

Le bénéfice après impôt estimé de 16.535,18 € s'élève donc à 34.983,23 €.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

L'article 3:6 § 1^{er}, 9° du CSA impose de développer de manière plus large la situation de la société :

- la société n'est confrontée à aucun problème d'ordre environnemental ;
- la société n'a pas de litiges sociaux ;
- la société possède trois succursales : Arlon, Gerpinnes et St.-Vith/Amblève ;
- il n'y a pas de litiges fiscaux ;
- Aucun événement post-clôture ayant un impact sur les comptes n'est survenu.
- il n'y a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+ 111.395,86 €
Bénéfice de l'exercice à affecter	+ 34.983,23 €
Dividendes distribués aux actionnaires catégorie B	- <u>34.757,14 €</u>
Bénéfice à reporter	111.621,95 €

Après approbation des comptes annuels, nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat accompli durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

St.-Vith, le 17 mai 2024

Erwin Schöpges
Président du Conseil d'Administration

Daniel Hick
Vice-président

RAPPORT DES COMMISSAIRES

T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : +32 (0)87 69 30 00
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FAIRCOOP SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FAIRCOOP SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 11 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 5 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.408.289 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 34.983 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les

décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

RAPPORT DES COMMISSAIRES



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 10 juin 2023 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Battice, 24 mai 2024

Digitally signed by Christian Schmetz (Signature)
DN: cn=Christian Schmetz (Signature), o=BDO
Date: 24/May/2024

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ *
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	6,5	2,6	3,9
Temps partiel	1002	3,2	1,0	2,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	8,6	3,2	5,4

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	10.088	4.465	5.623
Temps partiel	1012	3.735	1.080	2.655
Total	1013	13.823	5.545	8.278

Frais de personnel

Temps plein	1021	273.447	125.459	147.989
Temps partiel	1022	146.426	67.075	79.351
Total	1023	419.873	192.533	227.340

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4,8	0,6	4,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	8.389	780	7.609
Frais de personnel	1023	240.332	22.346	217.987
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	8	4	10,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	4	7,8
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	1	4,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	1	2,6
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	4	3	6,2
de niveau primaire	1210		2	1,4
de niveau secondaire	1211	2	1	2,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8	4	10,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6,0
210	1		1,0
211	4		4,0
212			
213	1		1,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION **FAIRCOOP**

Forme juridique¹ : **Société coopérative**

Adresse: **Rue Saint-Nicolas**

N°: **13**

Code postal: **6700**

Commune: **Arlon**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Arlon**

Adresse Internet² :

Adresse e-mai²l :

Numéro d'entreprise

0820.243.975

DATE **30-06-21** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **10-06-23**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-22

au

31-12-22

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-21

au

31-12-21

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **52**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

n inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SCHOPGES ERWIN

Im Tömmel 7, 4770 Amblève, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

HICK-ROX DANIEL

Asteneterstrasse 19, 4730 Hauset, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

ANDRE JOSIANE

Fraiture 8, 6690 Vielsalm, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

DUMONT CARINE

Rue St. Pierre 6, 5630 Villers-Deux-Eglises, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

VAN POECKE TANJA

Rivierstraat 9, 9270 Laarne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289

Rue Waucomont 51, 4651 Battice, Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 11/06/2022, fin: 11/06/2025

Représenté par:

1. SCHMETZ CHRISTIAN

Rue Waucomont 51 4651 Battice Belgique

, Numéro de membre : A02370

LADURON XAVIER

Rue Albert Dekkers 79, 4608 Warsage, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020, fin: 30/06/2023

TIMMERMAN DRIES

Legeweg 2, 8490 Jabbeke, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/09/2020

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
STB Weynand & Partner SRL 0471.534.519 Eupener Strasse 61 , boîte -, 4731 Eynatten, Belgique Représenté par: 1. WEYNAND Herbert Eupenerstrasse 61 , 4731 Eynatten, Belgique Expert-comptable	50.740.191	A B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS	6.1	20		
D'ÉTABLISSEMENT		21/28	4.413.168,45	4.046.275,55
ACTIFS IMMOBILISÉS	6.2	21	64.262,03	41.600,76
Immobilisations incorporelles	6.3	22/27	76.339,71	107.108,12
Immobilisations corporelles		22		
Terrains et constructions		23		
Installations, machines et outillage		24	72.460,01	102.038,43
Mobilier et matériel roulant		25		
Location-financement et droits similaires		26	3.879,70	5.069,69
Autres immobilisations corporelles		27		
Immobilisations en cours et acomptes versés	6.4 /			
	6.5.1	28	4.272.566,71	3.897.566,67
Immobilisations financières	6.15	280/1		
Entreprises liées		280		
Participations		281		
Créances				
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.272.566,71	3.897.566,67
Actions et parts		284	4.500,00	4.500,00
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	4.268.066,71	3.893.066,67

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	4.917.634,58	5.554.465,44
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	41.961,53	57.157,44
Stocks		30/36	41.961,53	57.157,44
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	41.961,53	57.157,44
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.124.816,56	2.697.198,36
Créances commerciales		40	2.934.816,56	2.508.448,36
Autres créances		41	190.000,00	188.750,00
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.682.727,18	2.751.127,49
Comptes de régularisation	6.6	490/1	68.129,31	48.982,15
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	9.330.803,03	9.600.740,99

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	5.872.837,98	5.791.550,46
Apport	6.7.1	10/11	5.751.749,52	5.669.172,56
Disponible		110	5.729.749,52	5.649.172,56
Indisponible		111	22.000,00	20.000,00
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	9.692,60	11.692,60
Réserves indisponibles		130/1		2.000,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		2.000,00
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	9.692,60	9.692,60
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	111.395,86	110.685,30
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.457.965,05	3.809.190,53
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	3.457.888,76	3.808.339,72
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.621.544,23	2.119.895,47
Fournisseurs		440/4	2.621.544,23	2.119.895,47
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	128.881,29	119.530,46
Impôts		450/3	25.760,39	38.278,16
Rémunérations et charges sociales		454/9	103.120,90	81.252,30
Autres dettes		47/48	707.463,24	1.568.913,79
Comptes de régularisation	6.9	492/3	76,29	850,81
TOTAL DU PASSIF		10/49	9.330.803,03	9.600.740,99

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	15.811.661,77	14.840.168,29
Chiffre d'affaires	6.10	70	15.766.222,89	14.647.831,73
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	45.438,88	192.336,56
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	15.806.564,37	14.826.683,75
Approvisionnements et marchandises		60	11.403.916,40	9.733.266,92
Achats		600/8	11.388.720,49	9.740.242,39
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	15.195,91	-6.975,47
Services et biens divers		61	4.095.907,76	4.843.069,10
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	240.332,34	195.810,48
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	47.928,46	44.320,68
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	7.076,05	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	11.403,36	10.216,57
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	5.097,40	13.484,54

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	49.228,10	39.300,89
Produits financiers récurrents		75	38.355,74	39.300,89
Produits des immobilisations financières		750	753,50	441,50
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	37.602,24	38.859,39
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	10.872,36	
Charges financières		65/66B	8.316,81	6.350,39
Charges financières récurrentes	6.11	65	8.316,81	6.350,39
Charges des dettes		650	353,78	1.145,77
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	7.963,03	5.204,62
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	46.008,69	46.435,04
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	11.848,13	10.090,31
Impôts		670/3	11.848,13	10.217,00
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		126,69
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	34.160,56	36.344,73
Prélèvement sur les réserves		789		
immunisées Transfert aux réserves		689		
immunisées Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	34.160,56	36.344,73

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	144.845,86	147.030,03
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	34.160,56	36.344,73
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	110.685,30	110.685,30
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	111.395,86	110.685,30
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	33.450,00	36.344,73
Rémunération de l'apport		694	33.450,00	31.644,73
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		4.700,00
Autres allocataires		697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxx	129.039,03
8022	36.040,00	
8032		
8042		
8052	165.079,03	
8122P	xxxxxxxxxxxxxx	87.438,27
8072	13.378,73	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	100.817,00	
211	64.262,03	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	260.933,32
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	9.708,96	
Cessions et désaffectations	8173	29.638,12	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	241.004,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	158.894,89
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	33.359,74	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	23.710,48	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	168.544,15	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	72.460,01	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxx	5.949,96
8165		
8175		
8185		
8195	5.949,96	
8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxx	880,27
8275	1.189,99	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	2.070,26	
(26)	<u>3.879,70</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxx	4.500,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	4.500,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES	(284)	4.500,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	3.893.066,67
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	550.000,00	
Remboursements	8593	174.999,96	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	4.268.066,71	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts – Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charges à reporter
- Produits acquis

Exercice
29.584,31
38.545,00

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXX	5.649.172,56
(110)	5.729.749,52	
111P	XXXXXXXXXXXXXX	20.000,00
(111)	22.000,00	
8790	5.729.749,52	
87901		
8791		
87911		

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXX	926.200
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	0820.243.975
----	--------------

C-app 6.7.1

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Codes	Exercice
9072	
9073	23.695,26
450	2.065,13
9076	
9077	103.120,90

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Exercice
76,29

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	45.438,88	192.336,56
9086	6	7
9087	4,8	5,7
9088	8.390	7.539
620	194.893,93	161.219,26
621	26.054,92	16.920,02
622		
623	19.383,49	17.671,20
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112	7.076,05	
9113		
9115		
9116		
640	7.474,05	1.430,32
641/8	3.929,31	8.786,25
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Divers		37.602,24	38.859,39
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		435,99
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Frais de banque		4.761,89	4.005,47
Divers		1.627,67	763,16

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	10.872,36	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	10.872,36	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	10.872,36	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	78.265,00
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
- Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
- Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
- La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
- Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
- La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.340,00
95061	590,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (ont) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill ~~(est)~~ (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (degressive) A (autres)	Base NR (non-réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
immobilisations incorporelles	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
3. Bâtiments*				
4. Installations, machines et outillage*				
5. Matériel roulant*				
MATERIEL ROULANT	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	L	NR	20,00 - 20,00	0,00 - 0,00
7. Autres immobilisations corporelles				
Aménagements bureaux	L	NR	10,00 - 25,00	10,00 - 25,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:
2. En cours de fabrication - produits finis:
3. Marchandises:
FIFO
4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient)
(coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

FAIRCOOP SC
Rue Saint-Nicolas 13
6700 Arlon

RPM Liège – Division Arlon – 0820.243.975

Rapport de gestion

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de notre société au cours de l'exercice 2022, clôturé le 31.12.2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe forment un tout et ont été établis conformément à la législation applicable à notre société.

La société n'a pas mené d'activités de recherche et développement.

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers au sens de l'article 3:6, § 1., 8° du CSA.

Le total du bilan passe de 9,601 M € à 9,331 M €. Les fonds propres augmentent pour atteindre un montant de 5,875 M € à la clôture 2022. Les dettes totales diminuent de 3,809 M € à 3,458 M €. Cette diminution est liée à la diminution du bonus à verser pour l'année 2022.

Les ventes et prestations ont augmentées pour atteindre 15,811 M € en 2022 (14,840 M € en 2021).

Le bénéfice de l'exercice, après versement du bonus, s'élève à 34.160,56 €, à comparer à un bénéfice de 36.344,73 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice final de l'exercice est fortement influencé par les bonus attribués aux différents agriculteurs/coopérateurs. C'est ainsi, qu'avant versement des bonus, le bénéfice de l'exercice s'élevait à 679.726,13 €, à comparer avec un montant de 1.518.220,91 € pour l'exercice précédent. Le bénéfice 2022 avant attribution du bonus, est donc en forte baisse par rapport à l'année précédente ce qui est principalement dû aux augmentations des prix du lait dans la production.

Le poste « biens et services divers » diminue de 4.843 M € à 4.095 M € ce qui est le résultat de la diminution des bonus versés.

Les frais de personnel augmentent de 195.810,48 € à 240.332,34 €. Ceci est dû à l'augmentation des membres du personnel et l'indexation : 4,87 ETP en moyenne en 2022 par rapport à 4,7 ETP en 2021.

La politique d'amortissement n'a pas été modifiée.

En conséquence des variations explicitées ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 5.097,40 €, à comparer à 13.484,54 € pour l'année précédente.

Le résultat financier (différence entre produits et charges financières) est à nouveau positif. Ceci est dû aux accords commerciaux avec le fournisseur LUXLAIT.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

L'article 3:6 § 1^{er}, 9° du CSA impose de développer de manière plus large la situation de la société :

- la société n'est confrontée à aucun problème d'ordre environnemental ;
- la société n'a pas de litiges sociaux ;
- la société possède trois succursales : Arlon, Gerpinnes et St.-Vith ;
- il n'y a pas de litiges fiscaux ;
- Aucun évènement post-clôture ayant un impact sur les comptes n'est survenu.

Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+ 110.685,30 €
Bénéfice de l'exercice à affecter	+ 34.160,56 €
Dividendes distribués aux actionnaires catégorie B	- 33.450,00 €
Bénéfice à reporter	111.395,86 €

Après approbation des comptes annuels, nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat accompli durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

St.-Vith, le 17 mai 2023

Erwin Schöpges
Président du Conseil d'Administration



RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport sur les données comptables et
financières historiques et prospectives
figurant dans le rapport de l'organe
d'administration, adressé à l'organe
d'administration

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FAIRCOOP SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FAIRCOOP SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 11 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 4 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.330.803 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 34.161 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC**

Conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport, destiné à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC (ci-après « la Société »), sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration daté du 20 mai 2023.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives ainsi que de la formulation des hypothèses sur lesquelles elles reposent, reprises dans son rapport. L'organe d'administration est tenu d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation compte tenu de la distribution proposée et conformément à l'article 6:116 CSA. Ce rapport contient également la justification de la décision de distribution, à savoir que la Société pourra, après la distribution proposée d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément aux articles 6 :116 et 6 :117 CSA, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion sur la question de savoir si nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que:

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives, que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

Dans le cadre de notre mission, nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Nous avons effectué notre évaluation des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives conformément à la « Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:143 et 6:116 du Code des sociétés et des associations (Test de liquidité) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Une telle évaluation consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue de notre mission est considérablement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

Étant donné que les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie, et les hypothèses sur lesquelles elles sont basées se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affecté(e)s par des événements imprévus, les écarts peuvent être significatifs et nous ne formulons aucune conclusion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie.

Notre évaluation ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives et que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors qu'il arrive fréquemment que des événements futurs ne se produisent pas comme prévu.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:116 CSA dans le cadre de la distribution prévue d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la Société.

Battice, le 9 juin 2023

Digitally signed by Christian
Schmetz (Signature)
DN: cn=Christian Schmetz
(Signature), c=BE
Date: 2023.06.09 15:08:32 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représenté par Christian Schmetz*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

Annexe: Rapport de l'organe d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



*Responsabilités de l'organe
d'administration relatives à
l'établissement des comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités du commissaire relatives
à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs

des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

RAPPORT DES COMMISSAIRES



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'assemblée générale du 11 juin 2022 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Battice, 26 mai 2023

Digitally signed by Christian Schmetz (Signature)
DN: cn=Christian Schmetz, (Signature), c=BE
Date: 2023.05.26 21:02:44 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christian SCHMETZ^A
Réviseur d'entreprises
Agissant pour une société

RAPPORT DES COMMISSAIRES



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

FAIRCOOP SC

Rapport sur les données comptables et
financières historiques et prospectives
figurant dans le rapport de l'organe
d'administration, adressé à l'organe
d'administration

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**Rapport sur les données comptables et financières historiques et prospectives figurant dans le rapport de l'organe d'administration, adressé à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC**

Conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations (ci-après « CSA »), nous émettons, en notre qualité de commissaire, notre rapport, destiné à l'organe d'administration de la société FAIRCOOP SC (ci-après « la Société »), sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives figurant dans le rapport ci-joint de l'organe d'administration daté du 20 mai 2023.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives ainsi que de la formulation des hypothèses sur lesquelles elles reposent, reprises dans son rapport. L'organe d'administration est tenu d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation compte tenu de la distribution proposée et conformément à l'article 6:116 CSA. Ce rapport contient également la justification de la décision de distribution, à savoir que la Société pourra, après la distribution proposée d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution. Conformément aux articles 6 :116 et 6 :117 CSA, l'organe d'administration est responsable de la décision de mise en paiement effectif de la distribution.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité est de formuler une conclusion sur la question de savoir si nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que:

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives, que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

Dans le cadre de notre mission, nous ne nous prononçons pas sur le caractère adéquat de la distribution ni sur la question de savoir si la distribution peut avoir lieu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Nous avons effectué notre évaluation des données comptables et financières historiques et des données financières prospectives conformément à la « Norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:143 et 6:116 du Code des sociétés et des associations (Test de liquidité) », établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Une telle évaluation consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue de notre mission est considérablement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable sur les données comptables et financières historiques et les données financières prospectives sur lesquelles le test de liquidité s'est fondé. En conséquence, notre mission ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'une mission d'assurance raisonnable permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'assurance raisonnable.

Étant donné que les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie, et les hypothèses sur lesquelles elles sont basées se rapportent à l'avenir et peuvent donc être affecté(e)s par des événements imprévus, les écarts peuvent être significatifs et nous ne formulons aucune conclusion sur la question de savoir si les résultats réels communiqués correspondront à ceux présentés dans les données financières prospectives, y compris le tableau des flux de trésorerie.

Notre évaluation ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que :

- les données comptables et financières historiques figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration n'ont pas été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux règles d'évaluation utilisées par la Société, telles qu'elles ressortent des derniers comptes annuels approuvés ou ne sont en tout cas pas en contradiction avec celles-ci;
- les données financières historiques et prospectives figurant dans le rapport spécial de l'organe d'administration ne sont pas établies de manière appropriée conformément aux hypothèses retenues par l'organe d'administration et ces hypothèses ne fournissent pas une base raisonnable pour l'établissement des données financières prospectives et que les données financières prospectives ne sont pas présentées de manière appropriée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Les hypothèses retenues sous-jacentes aux projections sont susceptibles de différer des réalisations, parfois de manière significative, dès lors qu'il arrive fréquemment que des événements futurs ne se produisent pas comme prévu.

Restriction de l'utilisation et de diffusion de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:116 CSA dans le cadre de la distribution prévue d'un dividende de 33.450 EUR en date du 10 juin 2023 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à la législation, ce rapport est exclusivement destiné à l'organe d'administration de la Société.

Battice, le 9 juin 2023

Digitally signed by Christian
Schmetz (Signature)
DN: cn=Christian Schmetz
(Signature), c=BE
Date: 2023.06.09 16:08:32 +0200

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représenté par Christian Schmetz*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

Annexe: Rapport de l'organe d'administration

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2,8	0,2	2,6
Temps partiel	1002	3,0	0,4	2,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4,8	0,6	4,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	5.037	471	4.566
Temps partiel	1012	3.352	309	3.043
Total	1013	8.389	780	7.609
Frais de personnel				
Temps plein	1021	144.302,54	13.493,45	130.809,09
Temps partiel	1022	96.029,80	8.852,39	87.177,41
Total	1023	240.332,34	22.345,84	217.986,50
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4,7	1,0	3,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	7.538	1.329	6.209
Frais de personnel	1023	195.810,48	34.522,70	161.287,78
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	3	3	4,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	3	4,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	1	1,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1	1,6
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2	2	3,2
de niveau primaire	1210		1	0,5
de niveau secondaire	1211	1	1	1,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	3	4,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	2	3,3
210	1	1	1,6
211	1	1	1,7
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	2	3	4,2
310	1		1,0
311	1	3	3,2
312			
313			
340			
341			
342			
343	2	3	4,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés Nombre

d'heures de formation suivies Coût net

pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés Nombre

d'heures de formation suivies Coût net

pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés Nombre

d'heures de formation suivies Coût net

pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	